



## **ARRÊTÉ**

**portant création du périmètre délimité des abords de 2 immeubles de la commune de LA SAUVE  
protégés au titre des monuments historiques, listés ci-dessous :**

- Abbaye de La Sauve (ancienne)
- Eglise Saint-Pierre

### **La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine**

**Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

**Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

**Vu** le projet de périmètre délimité des abords des 2 immeubles listés ci-dessous, protégés au titre des monuments historiques (classés et/ou inscrits) de la commune de LA SAUVE :

Abbaye de La Sauve (ancienne), classée par arrêtés du 31 décembre 1840, 12 avril 1929 et 9 avril 2002

Eglise Saint-Pierre, classée par arrêté du 5 août 1920

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Créonnais du 19 mai 2015 prescrivant l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de LA SAUVE du 11 avril 2019 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords autour de 2 monuments historiques situés sur le territoire communal ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Créonnais du 21 mai 2019 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords autour de 2 monuments historiques situés sur le territoire communal de LA SAUVE ;

**Vu** l'arrêté de la présidente de la communauté de communes du Créonnais du 23 juillet 2019 ordonnant la mise à l'enquête publique du 2 septembre 2019 au 3 octobre 2019, du projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection de 2 monuments historiques sur la commune de LA SAUVE;

**Vu** l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 6 novembre 2019 ;

**Vu** la consultation des propriétaires des monuments historiques ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes du Créonnais du 23 juillet 2020 et du 22 septembre 2020 donnant un accord à la création du périmètre délimité des abords autour de 2 monuments historiques situés sur le territoire communal de LA SAUVE;

**Considérant** que la création de ce périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec ces 2 monuments historiques un ensemble cohérent et qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation et à leur mise en valeur ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRÊTE

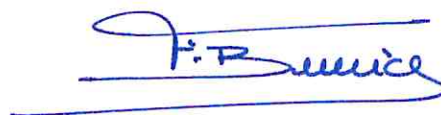
**Article 1<sup>er</sup>** : Le périmètre délimité des abords des monuments historiques listés ci-dessous, situés sur la commune de LA SAUVE est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé orange encadré de rouge y figurant devient le nouveau périmètre des abords des monuments historiques suivants :

- Abbaye de La Sauve (ancienne), classée par arrêtés du 31 décembre 1840, 12 avril 1929 et 9 avril 2002
- Eglise Saint-Pierre, classée par arrêté du 5 août 1920

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Bordeaux, le 16 DEC. 2020

La Préfète de région

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Buccio', with a horizontal line underneath.

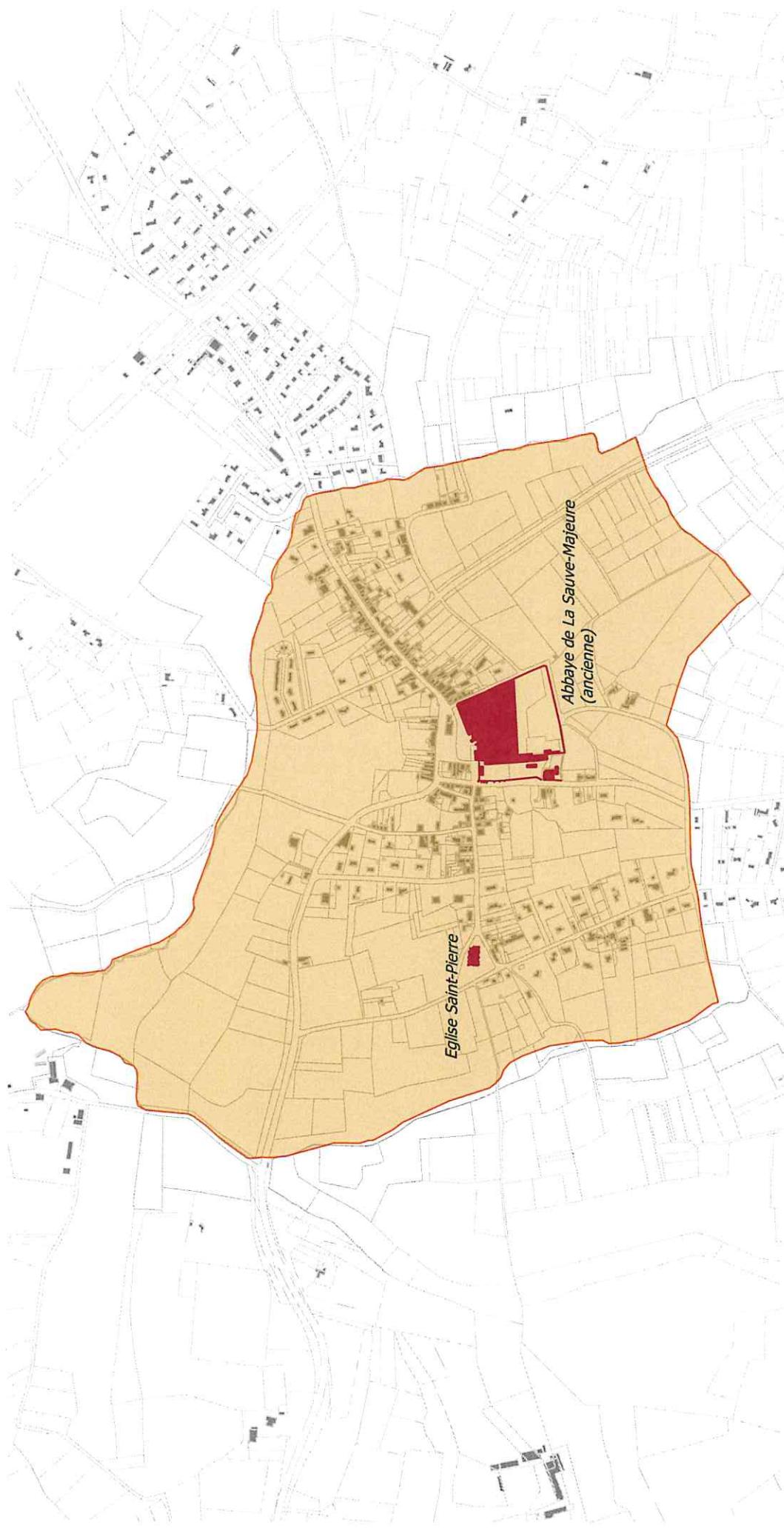
Fabienne BUCCIO

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site "www.telerecours.fr".*

# LA SAUVE

*Abbaye de La Sauve-Majeure (ancienne)*  
*Eglise Saint-Pierre*

Périmètre délimité des abords de monuments historiques



## Légende

-  Monuments Historiques
-  Périmètre Délimité des Abords

